

AGIR ENSEMBLE ET COLLECTIVEMENT A GENNEVILLIERS POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

DOSSIER DE CANDIDATURE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS LOI 1901

Pour la 3^{ème} année, l'Appel A Projets (AAP) TRANSITIONS revient à Gennevilliers.

Cette année, quelques évolutions sont à noter :

- L'appel à projet cible spécifiquement les enjeux de transitions écologiques
- Le calendrier est allongé. Il court de septembre 2024 à mars 2025
 - projets reçus avant le 1^{er} novembre 2024 => arbitrages en novembre => financements votés en décembre 2024
 - projets reçus avant le 1^{er} mars 2025 => arbitrages en mars => financements votés en avril 2025

Le financement maximal est désormais de 3000 € par projet par association.

Si vous avez un projet avec plusieurs associations : chaque association partenaire peut déposer un dossier de candidature correspondant à ses dépenses réelles, pour accéder au financement. Le maximum est de 6000 € pour l'ensemble du projet.

L'Appel à projets TRANSITIONS est mis en place à Gennevilliers :

- Pour favoriser l'action collective et locale en faveur de l'écologie : réduction du carbone, soutien à la biodiversité, préservation des ressources...
- Pour encourager l'émergence de dynamiques solidaires et citoyennes par les associations
- Pour mettre l'écologie au service des Gennevillois et des Gennevilloises

Les grands enjeux et objectifs poursuivis par cet AAP en faveur de la Transition Ecologique sont :

- Développer l'usage du vélo et des transports en commun
- Réduire et valoriser les déchets,
- Sensibiliser au compostage
- Développer la consommation durable, l'alimentation durable, l'économie circulaire (réemploi, réutilisation).
- Faciliter les économies d'énergie et d'eau
- Connaitre la nature
- Poursuivre la végétalisation de la ville
- Agir en faveur de la réduction des pollutions
- Sensibiliser et débattre sur la transition écologique.
- Protéger les plus fragiles face aux problèmes écologiques : enfants, seniors, situations précaires.

TITRE DU PROJET:

PRESENTATION DU PROJET (20 lignes maximum)

En quoi consiste le projet ? Quelles en sont les grandes étapes ? Quel est le calendrier de réalisation envisagé ? Comment allez-vous contacter et/ou mobiliser les participant.es au projet ? Comment je vais mobiliser les partenaires, les usager.es, les habitant.es ? Quels sont les publics ciblés ? Y a-t-il d'autres associations ou collectifs impliqués ?

IMPACTS POSITIFS ATTENDUS DU PROJET - EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Comment votre projet permet-il d'agir en faveur de la transition écologique ?

D'après vous, votre projet permet-il aussi d'agir sur d'autres préoccupations des Genevillois.es ? Cochez les cases correspondantes :

- santé
- cohésion sociale/vivre ensemble
- pouvoir d'achat
- égalité femme-homme
- autonomie
- de inclusion des personnes en situations de handicap
- autre, précisez : _____

CONTACTS DE L'ASSOCIATION PORTEUSE DU PROJET - (adresse, téléphone, mail)

CONTACT DU. DE LA REFERENT.E DU DOSSIER (Nom, prénom et fonction, téléphone et courrier)

TERRITOIRE CONCERNE PAR LE PROJET (ville, écoles, quartiers, dimension internationale, ...)

PARTENARIATS EXISTANTS OU PROJETES avec d'autres associations, des services municipaux, des collectifs citoyens, etc...
DETAILS DES DEPENSES PREVISIONNELLES DU PROJET (poste par poste)
Dépenses : Achats divers : Rémunération d'intervenant.es : Frais de communication : Frais de location : Frais de gestion : Recettes : Subventions : Fonds propres :
MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE
INFORMATIONS SUR LES CO-FINANCEMENTS ESPERES OU OBTENUS

Les conditions pour pouvoir y répondre :

- Être une association loi 1901
- Être référencée auprès du service Vie Associative
- Être domiciliées et/ou avoir déjà des activités à Gennevilliers.
- S'inscrire dans les thématiques prioritaires de « Transitions »
- Contribuer à renforcer le pouvoir d'agir des habitants et des associations / Valoriser un esprit de coopération
- S'appliquer au territoire de Gennevilliers au bénéfice des habitant.es
- Respecter les ressources naturelles, notamment énergétiques
- S'inscrire dans les critères établis par la Municipalité pour l'octroi de subventions *c'est-à-dire* :
 - o Avoir plus d'un an d'existence
 - o Présenter un dossier complet (voir annexe)
 - o Toutes associations pourront répondre à « Transitions » même si elles ne sont pas expertes des thématiques proposées. Il s'agit également d'accompagner les associations, qui au-delà de leurs objectifs propres, mènent des actions supplémentaires qui nécessitent des financements complémentaires pour répondre aux objectifs de « Transition ».

Les Associations doivent impérativement fournir :

- Le dossier de candidature complété (ci-dessous),
- Un relevé d'identité bancaire au nom de l'association,
- Optionnel : tout autre document permettant de mieux comprendre le projet.

Le présent dossier de candidature complété est à envoyer par mail à l'adresse suivante :

vie.associative@ville-genevilliers.fr

Pour cette 3^{ème} édition, c'est un AAP en continu de septembre 2024 à mars 2025, mais, des commissions seront organisées sur la base des projets reçus selon le calendrier suivant :

Date limite de dépôt de dossier	Date prévisionnelle de commission	Date prévisionnelle de vote en Conseil Municipal
20/10/2024	mi-novembre 2024	mi-décembre 2024
2/03/2025	mi-mars 2025	Avril 2025

La date limite pour déposer un dossier est fixée **au 2/03/2025**

Une nouvelle règle est instaurée pour cette édition 2024 : une association doit déposer un projet avec un budget total de 3000€ maximum par projet et par association

A noter : un projet peut associer 2 ou plusieurs associations. Celles-ci devront alors chacune déposer un dossier précisant les partenariats engagés avec les autres associations et leurs modalités de travail ensemble et/ou complémentaires pour réaliser le projet

Avant l'envoi du dossier, merci de bien vouloir cocher la case ci-dessous :

Si mon projet est retenu, je m'engage à transmettre tous éléments de suivi et de bilan intermédiaires à la ville de Genevilliers

Vous êtes une association ?
Vous avez un projet qui contribue
à la transition écologique à Genevilliers ?

POSTULER À L'
Appel à Projet

TRANSITIONS

Avant le **1^{er} novembre 2024**
Pour un financement voté en décembre*

Avant le **1^{er} mars 2025**
Pour un financement voté en avril*

* Pour cette 3^{ème} édition :
financement jusqu'à 3 000 €
par association

ON AIME ENCORE +
Si c'est une action collective et locale.
Exemple de projet financé en 2023 :
Ateliers de cuisine locale et pour chiens
Association Les Lactées - 1 500 €

**EN REMPLISSANT
LE FORMULAIRE**
➔ À TÉLÉCHARGER ICI
COMPLÉTER ET À RETOURNER
PAR MAIL À :
vie.associative@ville-genevilliers.fr

ville-genevilliers.fr

Genevilliers
VILLE POPULAIRE